RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction des transports ferroviaires
et fluviaux et des ports

Arrêté du 5 novembre 2026

Portant renouvellement de l'agrément d'un médecin au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains

NOR : TRAT2629134A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre des transports en date du 5 novembre 2026, l'agrément accordé par arrêté du 7 février 2022 portant renouvellement de l'agrément d'un médecin au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains, à la personne dont le nom suit, pour procéder à la certification des conducteurs de train est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 7 février 2027 :

Médecin : Denis MORGAND.